

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*; — pour celui de Corbeil, dans le journal *l'Abeille de Corbeil*; — pour celui d'Étampes, dans le journal *l'Abeille* »

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

STATIONS	10		12		14		16		18		20		22		24		26		28		30		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	
ORLÉANS. Départ.	1 21	2 16	2 43																				
TOURNAI	2 10																						
ANGERVILLE		3 16																					
MONNERVILLE																							
ÉTAMPES	2 58	3 41	4 7	6 3	8 25	9 20	9 50	10 10	12 55	3 30	3 45	5 50	8 51	9 3	10 23	11 24	1 8						
ÉTRECHY				6 11	8 36				10 11	1 7		3 56	6 2		9 11								
CHAMARANDE				6 18	8 43				10 18	1 14		4 3	6 9		9 18								
LARDY				6 25	8 50				10 25	1 22		4 10	6 17		9 25								
BOURAY				6 32	8 58				10 32	1 29		4 17	6 24		9 32								
BRETIQNY	3 32			6 54	9 20				10 20	1 53	1 49	4 4	6 44		9 53	10 59	11 50	1 45					
PARIS. Arrivée.	4 20	4 39	5 5	8 4	10 32				10 57	12 4	3 4	4 40	5 50	7 58	9 54	11 1	11 44	12 45	2 27				

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,474 fr., versés par 23 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 5,494 fr. 58 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 500 fr., versés par 5 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 4,354 fr. 88 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 750 fr., versés par 4 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,067 fr. 40 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alois ont été de 801 fr., versés par 40 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,650 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 529 fr., versés par 4 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 300 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 3 Novembre 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— MICHEAU Rosalie-Adèle, 52 ans, femme de Nicolas Guillaume, née à Brouy, sans profession ni domicile; 4 mois de prison et aux dépens, pour vagabondage et filouterie.

— VINCENT François-Alfred, 29 ans, né à la Boissière (Jura), journalier, demeurant à Arrancourt; 8 jours de prison et aux dépens, pour vol.

Par décret en date du vingt deux octobre dernier, M. L'HOTTE, ancien principal clerc de notaire, a été nommé huissier-audencier à la résidence et près le Tribunal civil d'Étampes, en remplacement de M.

Feuilleton de l'Abeille

(17)

DU 6 NOVEMBRE 1875.

DEUX FEMMES

L'Habitude et le Souvenir.

Depuis un instant l'exaltation de Maurice avait gagné Hélène; elle perdait peu à peu la tête comme il l'avait perdue. Mais les derniers mots qu'il venait de prononcer la rappelaient à la raison et elle répliqua avec une douceur et une tristesse infinies :

— Mon mariage aussi, Maurice, s'est dénoué avantagement pour moi. Cependant, croyez-moi, n'infligez pas à votre femme le sort qui m'est échu; ne l'exposez pas, jeune encore, justement blessée de votre abandon, à rencontrer sur sa route les trop séduisantes consolations que j'ai rencontrées. Tôt ou tard ces consolations lui manqueraient, et elle trainerait une de ces existences misérables qui, pour une femme de cœur, ne se dénouent que par la mort... ou par la fuite.

— Soit! s'écria Maurice, la fuite... avec celui qui se reproche ses défaillances et son lâche abandon, l'en demande pardon à genoux, et, en expiation de ses fautes, veut te consacrer toute sa vie!

Il s'était agenouillé devant Hélène, il lui tenait les mains et les couvrait de baisers. Elle le regardait en silence et avec amour. Elle voulait sans doute une dernière fois se rassasier de sa vue, se croire heureuse, vivre dans le présent, oublier l'avenir, jouir de l'âcre volupté de se sentir encore aimée.

Cau-Jel, ancien syndic, et a prêté serment devant le même Tribunal le 3 novembre courant.

Par décret en date du vingt deux octobre dernier, M. PAUL LAINE, ancien principal clerc de notaire, a été nommé huissier près le Tribunal de première instance d'Étampes, à la résidence de La Ferté-Alois (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Herbelin, démissionnaire, et a prêté serment en cette qualité devant le même Tribunal le 3 novembre courant.

Par l'article 4^{er} d'un décret de M. le Président de la République Française, la Supérieure générale de la Congrégation hospitalière et enseignante des Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, a été autorisée à accepter, aux clauses et conditions imposées, la donation faite à cette congrégation par le sieur Aymard-Marie-Gabriel-Raymond de Nicolai, et les héritiers du sieur Aymard-Charles-Théodore de Nicolai, suivant actes notariés des 23 mai 1872 et 24 juin 1874, et consistant :

1^o En une maison avec jardin et dépendances, sise à Courances (Seine-et-Oise), et estimée 8,000 fr. ;

2^o En une rente 3 0/0 sur l'Etat, de 4,600 fr., à la charge d'entretenir, à perpétuité, dans l'immeuble donné, trois sœurs de son ordre, dont deux pour donner l'instruction gratuite aux filles pauvres de Courances, Moigny et Dannemois (Seine-et-Oise), et la troisième pour soigner gratuitement les malades de la commune de Courances.

Ladite rente de 4,600 fr. sera immatriculée au nom de la Congrégation des Filles de la Croix dites sœurs de Saint-André à la Puye. Mention sera faite sur l'inscription de la destination des arrérages.

Par l'article 2 du même décret, les communes précitées ont été autorisées à accepter le bénéfice résultant pour elles de la donation faite par M. de Nicolai, aux termes de l'acte sus-visé, à la Congrégation des Filles dites de Saint-André.

Enfin Maurice, à qui ce long silence faisait mal et qui désirait obtenir de la comtesse un engagement, une promesse, s'écria :

— Eh bien! Hélène, parle, je te l'ai dit : je suis prêt à te suivre :

Elle l'entendit; et, aussitôt, elle se dégagea de son étreinte. Le rêve était fini, la réalité se redressait devant elle avec toutes ses tristesses :

— Non, s'écria-t-elle d'une voix ferme, vous ne me suivrez pas!

— Pourquoi? dit-il.

Elle chercha sa réponse, car elle comprenait qu'il était nécessaire de frapper un grand coup, sous peine de faiblir de nouveau, de céder tout à fait. Puisque ses premiers raisonnements n'avaient pu convaincre Maurice, il en fallait d'autres; puisqu'elle persistait dans ses projets et qu'il persistait dans sa folie, il importait de trouver quelque chose d'étrange et d'imprévu pour le rappeler à la raison.

Tout à coup une idée se présenta à son esprit; elle la repoussa tout d'abord, car il coûtait d'en profiter à son cœur, à sa dignité et surtout au respect qu'elle avait pour son amour. Cependant, comme le naufragé, qui, pour atteindre la terre, se laisse entraîner vers le premier rocher venu, quitte à s'y meurtrir le corps, elle se décida à user du seul moyen qu'elle avait de dessiller les yeux de Maurice, dut-elle horriblement souffrir.

— Vous ne me suivrez pas, parce que... répondit-elle en faisant un violent effort sur elle-même, on n'abandonne pas une femme qui vous aime pour suivre une femme qui... ne vous aime plus.

Il crut n'avoir pas bien entendu.

Tablettes historiques d'Étampes.

4 NOVEMBRE 1792.

Envoi à la Monnaie, par les Administrateurs et Procureur-Syndic du district d'Étampes, de l'argenterie provenant de l'abbaye de la Joie-Villiers, la Congrégation d'Étampes et Paroisses du district, pesée par les citoyens Hurjo (sic) et Enard, orfèvres, après en avoir séparé les corps étrangers.

ABBAYE DE LA JOIE-VILLIERS.

Une petite croix d'or pesant six gros.
Un soleil, un plateau, une petite croix sur son pied, deux ciboires, un calice et trois patènes, un anse sur son pied et une plaque à jour, pesant le tout ensemble en vermeil, 27 marcs 6 onces 4 gros, ci..... 27^m 6^{os} 4^{gr}

Une lampe et ses chaînes, un encensoir, sa navette et sa cuillère, une petite croix, deux couronnes, un cœur, quatre burettes et deux plats, un bassin, deux calices, une boîte aux saintes huiles, un bénitier et son manche, un petit ciboire, une coquille, le bout d'un goupillon, un réchaud, des débris de chasse et reliquaire, une grande croix et son bâton, une cafetière, une autre cafetière plus petite, trois tasses à médecine, un petit chandelier, trois gobelets, et trois écuellés, le tout en argent non doré, et pesant 74 marcs 2 onces 4 gros, ci..... 74 2 4

MAISON DE LA CI-DEVANT CONGRÉGATION D'ÉTAMPES.

Deux calices et deux patènes, un plateau, un soleil, et un ciboire, le tout de vermeil, et pesant 17 marcs 6 onces 1 gros, ci..... 17 6 1

Une lampe avec sa chaîne, quatre burettes et deux plats, un bénitier, un encensoir, une navette et sa cuillère, quatre chandeliers, deux croix, un calice, un ciboire et son couvercle, trois écuellés, une tasse, un gobelet à pied, deux boîtes, une plaque, trois statues représentant saint Augustin, saint Joseph et la Vierge, le tout d'argent, et pesant 83 marcs 6 onces 7 gros, ci..... 83 6 7

FABRIQUE DE MONNERVILLE.

Une croix de procession sans manche et deux burettes, pesant ensemble 7 marcs 5 onces 6 gros, ci..... 7 5 6

TOTAL..... 211^m 3^{os} 6^{gr}

P. M.

— Que dis-tu? demanda-t-il.

— La vérité.

— Tu ne m'aimes plus, toi? fit-il en souriant, comme s'il s'agissait d'une plaisanterie.

— Non, répondit-elle avec calme, en songeant, pour soutenir son courage prêt à l'abandonner, au but honorable qu'elle voulait atteindre et à la promesse faite à Thérèse. Lorsque, continua-t-elle, vous êtes revenu chez moi, après votre mariage, j'ai cru vous aimer... je me trompais... c'était le souvenir de nos amours que j'aimais... mon cœur m'avait égarée.

— C'est impossible, s'écria Maurice, vous avez été trop heureuse de me revoir!

Elle eut encore le courage de mentir.

— C'est qu'un mauvais sentiment me guidait, reprit-elle. Ce que vous preniez pour la joie de vous revoir était simplement la satisfaction d'amour-propre que toute femme éprouve à voir revenir à ses pieds celui qui l'a abandonnée. J'étais heureuse de pouvoir me dire : « Il m'a quittée pour elle; il la quitte aujourd'hui pour moi. »

Ces paroles ne parvinrent pas à le convaincre. Il avait tant de confiance dans la droiture d'Hélène; il lui était si difficile de la croire capable d'une petitesse!

— N'essayez pas de me tromper, lui dit-il. De telles pensées ont-elles pu trouver place dans votre cœur?

— Puisque j'ose les avouer! répliqua-t-elle vivement.

— Et, vous ne m'aimez plus?

— Non.

— Voulez-vous me regarder bien en face, en me disant cela?

— A quoi bon? c'est inutile.

Le mois de Novembre. — La Toussaint. — La Rentree du Tribunal. — La Saint-Hubert.

Le mois de mars était chez les Romains le premier mois de l'année, le mois de novembre se trouvait être le neuvième de l'année, c'est pour cette raison qu'on l'a nommé novembre. Ce mois était sous la protection de Diane; Ausone le personnifie sous la figure d'un prêtre d'Isis, habillé de toile de lin, ayant la tête chauve appuyée contre un autel sur lequel est une tête de chevreuil, animal que l'on sacrifiait à la déesse.

Ces fêtes d'Isis se célébraient aux calendes de novembre, elles duraient huit jours; il s'y commettait tant d'impuretés et d'abominations que les prêtres exigeaient un secret inviolable de ceux qui y assistaient.

Les chrétiens ont remplacé ces saturnales par deux de leurs principales fêtes, la Toussaint et la Fête des Morts, qui se célèbrent le 1^{er} et le 2 novembre. L'origine de la première remonte au septième siècle. L'empereur Phocas ayant permis au pape Boniface IV de consacrer au culte catholique le célèbre temple de Rome, appelé le Panthéon, ce pape dédia ce monument à la Sainte Vierge et à tous les Martyrs de la foi, et plus tard le pape Grégoire IV ordonna que cette fête serait observée dans toute la chrétienté le premier jour de novembre.

Novembre est aussi la fin des vacances, depuis un mois déjà, l'écolier a repris son Quicheraut, mais le trois novembre est surtout le signal de la fin des vacances pour les robes noires. Ce jour-là, dans toutes les villes de France où il y a une Cour d'appel ou un simple tribunal de première instance, à peu près à la même heure, les magistrats en grand costume se rendent à l'église pour assister à une messe du Saint-Esprit; après cette pieuse cérémonie, les magistrats rentrent dans leur salle d'audience et reprennent chacun leur siège, à la grande joie des plaideurs. A partir de ce jour, les anges de Thémis reprennent l'exercice de leur ministère, crient silence d'une voix plus glapissante que jamais, et s'empresent avec un zèle infatigable.

— Je vous en prie.
Alors, résolue à boire le calice jusqu'à la lie, elle s'arma d'un courage surhumain, et levant les yeux sur Maurice :

— Non, Maurice, lui dit-elle, je ne vous aime plus.

— Vous n'avez pas rougi... vous n'avez point pâli... votre voix n'a pas tremblé! c'est donc vrai?... Mais c'est une trahison!

— Est-on maître de son cœur? fit-elle.

— Ah! tenez, ne me répondez plus. Ces phrases courtes, brèves, que vous laissez tomber de vos lèvres avec tant de froideur, me glaçant à mon tour; je me sens froid au cœur.

Il se jeta sur un fauteuil et, prenant sa tête dans ses mains : « Ah! que je souffre, mon Dieu! » s'écria-t-il.

Elle fit un pas vers lui; elle fut sur le point de s'élançer dans ses bras, de lui crier : « J'ai menti, j'ai menti! Je t'aime encore, je t'aime toujours! » Mais il lui sembla que Thérèse se dressait entre elle et Maurice.

Elle la vit dans sa toilette de la veille, son aumônière à la main. Seulement Thérèse ne disait plus de sa voix si douce : « Pour les pauvres, messieurs. » Elle murmurait à l'oreille d'Hélène : « Merci pour votre pieux mensonge, merci pour le bien que vous me faites! »

Alors, M^{me} de Brionne s'arrêta. Maurice ne s'arrêta pas du mouvement qu'elle avait fait vers elle; il eût essayé de l'attendre, mais l'obligation de désavouer ce qu'elle venait de dire l'obligeait à désavouer ce qu'elle venait de dire. Cependant, il fit un dernier effort, plus l'espoir de réussir, qui seul rend trop abattu pour trouver les paroles que lui disait Hélène. L'idole qu'il avait placée...

gale de porter à domicile leurs missives officielles et peu officieuses. Les avoués posent leurs conclusions, les avocats plaident et les juges rendent des arrêts qui trompent plus d'une fois les espérances de chacune des parties.

Ce même jour 3 novembre est encore la fête d'un grand saint, que ne manquent pas de célébrer beaucoup de gens, quoiqu'à l'exemple d'Horace ils soient généralement économes de prières et peu habitués à pratiquer leurs devoirs religieux. Ce grand saint est saint Hubert, le patron des chasseurs. Bien des gens célèbrent, il est vrai, cette fête, d'une façon peu gênante et fort gaie ; on commence la journée par une bonne partie de chasse, et le soir on se réunit autour d'une table bien servie, avec un appétit aigu par la fatigue de la journée, on vide force flacons et on raconte force histoires, quelquefois un peu scabreuses, et rarement peu véridiques.

La sagesse des nations a fait aux membres de la Confrérie de Saint Hubert une réputation dont nous sommes loin de vouloir garantir l'exactitude : « Il est « de la Confrérie de Saint-Hubert, il n'enrage pas pour « mentir, » dit le proverbe. C'est à n'en pas douter des confrères de Saint-Hubert du vieux temps que parle le proverbe, mais les chasseurs de nos jours sont très-adroits et restent toujours au-dessous de la vérité quand ils racontent leurs exploits de chasse.

Nous ne voulons pas approfondir davantage la question, nous aimons mieux donner aux chasseurs qui ne sont pas en règle, lorsqu'ils sont rencontrés en action de chasse par un garde en tournée, la recette pour éviter un procès ; nous ne garantissons pas que le moyen soit infaillible, mais il a réussi au tragédien Larive :

Ce célèbre tragédien fut un jour surpris chassant sur les terres d'un grand seigneur.

Un garde se présente à lui et lui demande :

— De quel droit chassez-vous sur ces terres ?

Larive ne se déconcerte pas, il se rappelle le rôle de Mahomet qu'il jouait à cette époque, il s'arrête, toise le garde du haut de sa grandeur, et avec un geste majestueux et théâtral, il lui répond :

Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins,
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

— Ah ! pardon, monseigneur, dit le garde ahuri ; pardon, je ne savais pas !..

La Houille.

Dans une remarquable causerie scientifique du docteur Piquantin, le *Journal de Paris* nous donne d'intéressants détails sur la consommation actuelle de la houille en France, sur les mines de charbon et sur les travaux d'extraction :

La houille, dont on fait de nos jours une si grande consommation, était d'un usage peu répandu avant le XIX^e siècle. Les Grecs et les Romains l'employaient rarement et seulement pour les travaux de la forge, et, s'il est vrai que les Chinois connaissent le charbon de terre depuis une époque très-ancienne, il est certain qu'ils s'en servirent peu et seulement pour cuire leurs porcelaines.

Au moyen-âge, en Angleterre, il était défendu de brûler de la houille sous peine d'amende et d'emprisonnement.

Plus tard on s'en servit pour la cuisson des briques et des poteries ; puis l'invention des machines à vapeur en rendant ce combustible indispensable, donna lieu à l'industrie houillère, la plus considérable de notre époque, surtout depuis l'invention du gaz d'éclairage.

L'éclairage, à Paris seulement, exige chaque année plus de cent vingt millions de mètres cubes de gaz. Le service des chemins de fer français exige chaque jour

élevé, venait, en s'éroulant, de le terrasser et le couvrirait de ses débris.

Il se leva, regarda la comtesse, dit encore quelques mots, et comme elle ne répondait pas :

— Oh ! s'écria-t-il, si je n'ai pas le courage de fuir cette maison où je viens d'entendre renier toutes mes croyances, du moins, vous ne jouirez pas du spectacle de ma douleur.

Tout en parlant ainsi, il courut vers un petit boudoir voisin de la pièce où ils se trouvaient, et, pendant que la porte se fermait sur lui, Hélène put entendre des sanglots étouffés. Alors elle n'y tint plus, et elle s'élança pour le rejoindre, lorsque le baron de Livry entra dans le salon. Elle s'arrêta.

Il s'avança vers elle et lui dit :

— Tout est prêt, partons.

Et comme, les yeux fixés sur la portière qui lui débordait Maurice, elle ne répondait pas, il prit les mains de Mme de Brionne et l'entraîna vers le fond du salon.

Elle se laissait faire, et ils allaient atteindre la porte lorsque tout à coup elle dégagea vivement ses mains de l'étreinte du baron en criant :

— Non, non, je ne partirai pas ainsi. Je veux lui dire adieu, je le veux ! je le veux !

— Mais, dit-il, si vous ne partez pas, je ne suis pas obligé de vous accompagner, continua-t-il du même ton décidé, et il se retourna et qu'elle le regardait avec une expression de douleur, il sera plus l'ami d'une femme qui se condamne les autres à une existence

environ quatre mille tonnes de houille, notre marine de l'Etat en consomme environ cent soixante mille tonnes par année ; si l'on ajoute à ces chiffres la quantité de charbon employée dans l'industrie privée, on arrive à des proportions fabuleuses. Il est, en effet, hors de doute que les manufactures et les usines absorbent à peu près les deux tiers de la production totale. L'industrie métallurgique notamment donne lieu à une grande consommation de ce combustible, on peut s'en faire une idée approximative lorsqu'on songe que les dix millions de kilogrammes de fer qui entrent dans la construction du *Great-Eastern* ont exigé une dépense de 60 millions de kilogrammes de charbon de terre. En résumé, on peut évaluer à 15 millions de tonnes la quantité de houille brûlée annuellement en France à l'heure actuelle ; en 1845, on en consommait à peine neuf cent cinquante mille tonnes.

On a fait cette singulière remarque que, depuis 1789, la consommation du charbon de terre, en France, double de quinze ans en quinze ans ; si cette loi de l'expérience ne se dément pas, en 1890, la France brûlera chaque année trente millions de tonnes de houille.

Malheureusement, la quantité de houille produite par notre pays est moins considérable que celle qu'il consomme, et sous ce rapport, nous sommes tributaires de nos voisins. Ainsi, les différents bassins houillers de notre territoire ne produisent annuellement que treize millions de tonnes, tandis qu'en Angleterre la production s'élève à près de cent millions de tonnes, en Allemagne à plus de vingt millions. Le Nouveau-Monde paraît privilégié au point de vue de la richesse de ses mines de charbon ; l'étendue de ses houillères, est égale à quatre fois celle des houillères d'Europe et à trente-sept fois celle des houillères de l'Angleterre.

L'extraction de ce combustible enfoncé souvent à une grande profondeur offre bien des difficultés et exige des travaux qu'il est intéressant de connaître.

La première opération, le sondage, a pour but de s'assurer s'il existe de la houille dans le terrain que l'on se dispose à exploiter. Le sondage s'effectue au moyen de *burins* dont la partie inférieure est disposée de telle sorte qu'elle retient un échantillon des différentes couches de terrain qu'elle a à traverser.

Lorsqu'on a constaté la présence de la houille et l'épaisseur de la couche, on creuse un puits destiné à donner accès au gisement houiller, puis on perce les galeries. Les parois du puits, lorsque le terrain qu'il traverse est friable, sont recouvertes des boiseries ou de murailles, pour empêcher les éboulements, puis on installe les bennes et les échelles. Les bennes sont suspendues à un gros câble s'enroulant autour d'une énorme poulie mue par une machine à vapeur, et servant à monter à la surface du sol le charbon extrait de la houillère ; elles servent également aux mineurs pour descendre jusqu'aux galeries. Les échelles qui servent au même usage sont étroites, et sont employées à relier entre eux des paliers disposés de distance en distance.

Les bennes descendent jusqu'à la place d'accrochage, c'est le point central de la mine ; c'est en cet endroit que viennent aboutir les voies ferrées qui rayonnent de toutes parts à travers la couche de houille et qui servent à transporter, sur des petits wagons, le charbon abattu dans les divers chantiers. Les wagons sont poussés par des hommes ou trainés par des chevaux, quelquefois même on emploie des locomotives. C'est dans les chantiers d'abatage que les mineurs n'ayant pour s'éclairer que leur lampe de sûreté, presque nus, tantôt couchés sur le dos, tantôt accroupis font sauter la houille par quartiers plus ou moins volumineux à l'aide de la pince ou du pic.

Des machines puissantes servent à renouveler l'air

intolérable!... Mon dévouement pour elle me donne le droit de lui parler ainsi, ajouta-t-il plus bas, son affection pour moi lui fait un devoir d'écouter mes conseils.

— C'est vrai, dit-elle, redevenue maîtresse d'elle-même.

Elle courut vers le bureau qui lui avait servi depuis le matin à écrire différentes lettres. Elle saisit une plume, traça une adresse et dit à M. de Livry :

— Marchez, baron, je vous suis.

Elle le suivit en effet ; mais, avant de sortir, elle se retourna vers le boudoir où Maurice s'était réfugié, et, de la main, elle envoya un long et dernier baiser à celui qu'elle ne devait plus revoir.

XVIII.

Un quart d'heure après, Maurice ouvrit la porte du boudoir, et entra dans le salon où il avait laissé Hélène. Il la chercha aussitôt des yeux, et, ne la voyant pas, il pensa qu'elle s'était retirée dans sa chambre à coucher.

Il frappa à la porte de cette chambre ; il appela. Personne ne répondit.

Il tourna le bouton de la porte. Hélène était absente. Il regarda autour de lui et il lui sembla que tout se trouvait dans l'ordre accoutumé.

Seulement, son portrait que, dans des temps plus heureux, avant son mariage, il avait donné à la comtesse, n'était plus touché à sa place habituelle, près de la cheminée. Il toucha le mur et, à la poussière qui le recouvrait encore, il comprit qu'on venait d'enlever précipitamment ce portrait.

— Oh ! s'écria-t-il, elle le trouvait si ressemblant,

dans les galeries, d'autres puisent dans la mine les eaux, qui en s'infiltrant constamment, finiraient par inonder les galeries.

La houille proprement dite se présente sous trois états : la houille sèche, appelée aussi houille maigre, la houille grasse et la houille compacte.

La houille sèche, peu répandue d'ailleurs est peu employée, elle brûle avec beaucoup de difficulté et donne peu de chaleur. La houille grasse, dont la cassure, lorsqu'elle est récente, offre un aspect brillant brûle facilement et fournit une flamme éclatante.

La houille compacte que les Anglais appellent charbon à chandelle, est celle dont on se sert pour la fabrication du gaz d'éclairage.

— Nous croyons qu'on lira avec intérêt les renseignements qui suivent, extraits du dernier rapport officiel dressé sur la production en France des vers à soie et des abeilles.

D'après ce document, la quantité de graines mises en éclosion, en 1873, peut être évaluée à 4,082,042 onces (de 25 grammes), représentant une valeur brute de 17 millions 263,000 francs. Ces graines ont produit 9,883,580 kil. de cocons ayant une valeur brute de 68 millions 604,802 fr.

Huit départements du Midi fournissent les 94 centièmes de la production ; ce sont : le Gard, la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Isère et Hérault ; le premier figure à lui seul pour 2,798,095 kil. de cocons, et le dernier pour 181,579 kil. Dans vingt-cinq autres départements la production est insignifiante, et dans cinquante-quatre autres la sériciculture est inconnue.

Après les vers à soie, les abeilles figurent au premier rang parmi les insectes utiles.

Le nombre des ruches en activité pendant l'année 1873 est évalué à 2,072,689. Elles ont produit 10 millions 587,090 kil. de miel ayant une valeur brute de 14,772,380 francs, et 2,736,262 kil. de cire ayant une valeur de 7,320,059 fr. ; soit, pour la valeur totale, 22 millions 092,440 fr.

Le miel donne, comme on le voit, une production cinq fois plus élevée que la cire, mais la valeur de ce dernier produit est beaucoup plus élevée.

Tous les départements possèdent des ruches en plus ou moins grand nombre ; mais ceux où elles sont les plus nombreuses sont : Morbihan, Ille-et-Vilaine, Côte-d'Or et Manche. Ceux où le miel est le plus estimé et atteint le prix le plus élevé, sont l'Aude, l'Hérault et la Savoie.

Le cardinal de Bernis.

A l'occasion de la réunion, qui vient d'avoir lieu à Paris, du jury d'expropriation, pour l'élargissement de la rue du Four-Saint-Germain, la *Gazette des Tribunaux* rappelle que l'abbé de Bernis a habité cette rue au dernier siècle, et nous fait connaître sur ce personnage les particularités suivantes :

« Le cardinal, alors abbé de Bernis, que Voltaire surnommait plaisamment Babet la Bouquetière, habitait rue du Four ; il n'était pas riche alors et vivait fort modestement d'une rente de 4,500 livres ; mais il portait le titre de comte de Lyon, sa figure et son esprit étaient agréables, Mme de Pompadour, à laquelle il avait dédié plusieurs chansons, devint sa protectrice, et lui fit quitter la rue du Four pour habiter au Louvre un petit appartement. La marquise lui ayant fait don d'une pièce de toile de Perse pour le meubler, il l'emportait sous le bras, par un escalier dérobé, lorsque Louis XV, le rencontrant, voulut savoir ce qu'il portait ainsi ; sur la réponse quelque peu embarrassée de l'abbé, le roi

elle l'aimait tant, disait-elle, et elle le bannit de sa présence comme elle veut me bannir. C'est mal !

De la chambre à coucher, croyant toujours rencontrer Hélène, il se rendit dans la serre où elle se retirait souvent.

La serre était vide ; une fleur pour laquelle Maurice avait un penchant tout particulier venait d'être coupée. Il courut dans l'antichambre. Comme le reste de l'appartement, l'antichambre était déserte.

— Elle est donc sortie, se dit-il, elle est allée se promener, faire des visites, lorsque je souffrais, lorsque...

Tout à coup, il poussa un cri, il venait de se rappeler les préparatifs de départ qui l'avaient frappé à son entrée dans la maison.

Il se souvenait qu'Hélène lui avait avoué qu'elle devait bientôt partir. Mais ce mot : « bientôt » devait dire « aujourd'hui ! »

— Oh ! c'est impossible, s'écria-t-il. Elle ne serait pas partie sans me dire adieu. Elle n'a pas fait cela, ce serait infâme. Elle ne peut pas avoir fait cela.

Et, comme après avoir parcouru tous les appartements, il était revenu dans le salon où sa conversation avec la comtesse avait eu lieu, il courut à la cheminée et sonna de toutes ses forces.

Personne ne vint.

Un frisson lui parcourut tout le corps. Il se sentit glacé ; il avait peur.

Enfin, à un second coup de sonnette, Julie apparut.

— Ou est votre maîtresse ? s'écria Maurice, dès qu'il la vit.

Elle le regarda avec étonnement et lui dit :

— Quoi ! monsieur ne sait pas...

tirant de sa poche un rouleau de cinquante louis, lui dit : « Tenez, elle vous a donné pour la tapisserie, voilà pour les clous. Mme de Pompadour m'a dit beaucoup de bien de vous, j'ai soin de vous. » Louis XV tint parole, l'abbé devint, en peu de temps, ambassadeur, cardinal et ministre. Cette faveur ne fut qu'éphémère, mais on peut dire que sa disgrâce lui fit honneur. La marquise lui ayant reproché un jour de l'avoir tiré de la boue (était-ce une allusion à la rue du Four qui a toujours été l'une des plus étroites et des plus sales de Paris), le cardinal lui fit cette réponse noble et modérée : « Madame, je n'ai point oublié vos bienfaits ; mais je dois encore moins oublier ceux de mon maître et les intérêts de l'Etat. Au reste, vous me permettez de vous observer qu'un comte de Lyon ne peut pas être tiré de la boue. »

Antienne très-dévot à la Vierge Marie, pour les fidèles trespassez.

La traduction suivante de la prose *Languentibus* qui se chante à l'office des morts est tirée d'un livre d'heures qui date des premiers temps de l'imprimerie :

Aux languissants en purgatoire,
Se purgeant par chaleur notoire,
Et souffrants grievement,
Subvenne ta compassion,
O Marie.

Les vices sont par la prière
Lavez et nuls mets en arrière,
Aide ainsi aux morts languoureux,
Souffrants las ! tourmens douloureux,
O Marie.

A toy débonnaire ils sousspirent,
Afin que par toy ils respirent,
Et devant toy puissent ouyr :
« Venez des biens du ciel jouyr. »
O Marie.

Clef de David, dont le ciel s'ouvre,
Par ta pitié secours recouvre,
Aux tourmentez de tous costez,
Si que de prison soient ostez.
O Marie.

Ta très-sainte persévérance
Nous montre à vivre en espérance.
Des trespassez ayez recours,
Priant son fils miséricords.
O Marie.

Bienheureuse entre toutes femmes,
Fais que Dieu ayt pitié des ames,
En leur pardonnant leurs malfaictz,
Et en repos leurs sentiers faictz.
O Marie.

Faits divers.

— Une historiette assez plaisante ressuscitée par le *Charivari* :

Un médecin inspecteur, qui visitait un hospice d'aliénés, fut accosté par plusieurs pensionnaires, qui se plaignirent de la mauvaise qualité de la soupe.

Pour juger du mérite de leurs réclamations, l'inspecteur entra avec eux dans la cuisine, où une énorme marmite était remplie d'un liquide en ébullition.

Tout à coup l'un des fous, homme très-vigoureux, s'approcha de lui et, le regardant avec ces yeux animés qui présagent un commencement d'accès :

— Docteur, lui dit-il, vous êtes gros et gras, je suis certain que vous feriez une excellente soupe. Si nous essayions ?

Les confrères du fou, trouvant cette idée lumineuse, s'apprêtèrent déjà à jeter le médecin dans la chaudière, quand celui-ci eut une pensée plus lumineuse encore :

— Je ne sais rien, parlez.

— Mais, madame vient de partir.

— Vous voulez dire qu'elle est sortie ; elle va revenir ?

— Non, monsieur, madame est partie en voyage.

— En voyage ! pour quels pays ?

— Je n'en sais rien. Madame ne l'a pas dit.

— Vous me trompez ! Si votre maîtresse était partie en voyage, vous l'accompagneriez.

— Cela m'a été impossible, madame partait trop précipitamment. J'ai proposé tout à l'heure de suivre madame quelques jours et de revenir quand elle aurait trouvé quelqu'un qui lui conviendrait. Elle a répondu que c'était inutile, qu'elle prendrait une femme de chambre en route. Maintenant je n'ai plus qu'à mettre tout en ordre et à donner au notaire qui va se rendre ici les clefs de l'hôtel.

— Que sont devenus les autres domestiques ? Appelez-les ; je veux les interroger.

— M. le baron de Livry a réglé pour madame la comtesse, il y a une heure, les comptes de tous les domestiques et il a exigé qu'ils partissent aussitôt.

— Elle n'est pas sortie à pied ? Quel chemin a-t-elle indiqué au cocher ?

— Madame n'a pas prononcé un mot ; elle était cachée sous un voile épais et je crois bien qu'elle pleurait. Monsieur le baron qui l'accompagnait a fait avancer une voiture de place et a dit au cocher : « Allez droit devant vous ; dans un instant je vous donnerai des ordres. »

— Ah ! il faudra bien que je la retrouve ! s'écria Maurice, en s'élançant vers la porte.

Il l'aurait retrouvée si elle avait été seule et si le baron

— Arrêtez, mes amis, leur répondit-il avec sang-froid. Votre proposition est excellente; mais ne voyez-vous pas que mes vêtements gâteraient le bouillon? Avant tout, permettez que j'aie le déshabiller.

Ce raisonnement convainquit tous les fous, qui laissèrent le docteur sortir de la cuisine.

— C'est au théâtre à l'entr'acte :

Un monsieur affligé d'un ventre monstrueux essaie de sortir, et ne réussit qu'à exaspérer un petit monsieur maigre comme un clou et rageur par-dessus le marché, naturellement.

L'homme au ventre. — Pardon, monsieur.

L'homme qui n'en a pas. — Eh! monsieur, quand on a un ballon comme le vôtre, on reste chez soi.

L'homme au ventre (avec un sourire gracieux). — Il n'est pas donné à tout le monde d'être plat, eheh monsieur.

— Un Grévin :

Il est impitoyable pour les personnes affligées de la déplorable infirmité que vous allez voir.

Un monsieur se penche vers une petite fille qui se tient à l'abri d'un parapluie :

— Qu'a donc cette petite à toujours ouvrir son parapluie quand je lui parle?

— Pourquoi, aussi, toujours quand tu vous parles pleut.

— Ailleurs, Cham nous transporte au nouveau palais des reptiles, dont le Jardin des Plantes s'est offert le luxe.

— Je viens, dit une dame à un gardien, pour voir le serpent à sonnette.

— C'est bien, asseyez-vous là et attendez qu'il vous sonne.

— Savez-vous la manière pratique de dire d'une personne qu'elle a le bord des yeux rouge? On dit qu'elle a des capucines à ses fenêtres!...

Théâtre d'Etampes.

Dimanche 7 Novembre 1875.

La Maitresse légitime, comédie nouvelle en quatre actes, de M. Louis Davyl.

Le Bonhomme Jaillis, comédie en un acte de HENRI MURGER (Théâtre-Français).

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/4. — On commencera à 7 h. 3/4.

M^e FRAIGNAUD, notaire à Franconville près Paris, demande de suite un **Principal Clerc** capable. — Se présenter. 6

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 29 Octobre. — LASNIER Mariette Léonie, rue du Faubourg-Eveyard, 6. — 1^{er} Novembre. TOUCHÉ Ernest-Albert-Léonce, rue Basse-de-la-Foulerie, 38. — 1^{er} THOMIX Henri-Louis-Auguste, rue Ste-Croix, 29. — 1^{er}. BUISSON Adolphe-Victor-Valéry, rue Darnatal, 29.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o FELIX Pierre-Eugène, 22 ans, jardinier, demeurant à Arpajon depuis moins de six mois et précédemment à Etampes, rue du Perray; et D^{lle} BERTHELIN Marie-Augustine-Berthe, 17 ans, ouvrière en chaussures, à Arpajon (Seine-et-Oise).

2^o DELORME Louis-Pierre, 24 ans, tailleur d'habits, domicilié à Auneau (Eure-et-Loir); et D^{lle} GRIARD Gabrielle-Félicie, 22 ans, demoiselle de magasin, rue du Perray, 65.

DÉCÈS.

Du 28 Octobre. — BOULONNIER Charles-Martin, 83 ans, rentier, carrefour du Moulin-Sablon, 1^{er}. — 31. HILLARD Etienne-Joseph, 3 semaines, rue Basse-de-la-Foulerie, 9.

Pour les articles et faits non signés : **AGC. ALLEIX.**

n'avait pas protégé sa fuite. Une femme, élevé comme l'avait été la comtesse, était inhabile à se tirer d'affaire dans les rues de Paris et sur les grandes routes. Lorsqu'elle a quitté son salon, son hôtel, sa voiture, elle se sent toute désorientée et elle commet des maladrotes qui la trahissent et la font inévitablement découvrir. Du reste, quel que soit son courage, quand elle fuit dans les conditions où fuyait M^{me} de Brionne, lorsqu'elle se trouve seule dans une ville éloignée, où tout lui est étranger, n'est-elle pas prise d'un tel découragement qu'elle est forcée de revenir sur ses pas, ou de faire, à son insu peut-être, quelque signe qui permet de la rejoindre? « Je vous fuis, mais suivez-moi, semble-t-elle dire. Laissez moi le mérite de vous avoir fui, mais ayez celui de m'avoir retrouvée. »

Grâce au baron, le courage d'Hélène ne fut pas mis à cette dure épreuve. Il lui évita la douleur de se rendre coupable d'une nouvelle faiblesse. Il entoura leur fuite de précautions infinies et protégea contre elle-même sa chère fille d'adoption.

La soirée de Maurice se passa à courir dans toutes les gares de chemins de fer. Il interrogeait toutes les personnes qu'il supposait avoir pu être en rapport avec Hélène, au moment de son départ. Il vit le chevalier, le vicomte, M^{lle} de Brionne, le notaire de la comtesse et il ne put obtenir aucun renseignement.

Il ne savait plus où aller et il ne se sentait pas le courage de rentrer chez lui. Aussi, après avoir renvoyé sa voiture, se mit-il à parcourir à pied Paris. Il marchait pour marcher, sans se rendre compte de ce qu'il faisait, sans projet, sans but. Ab! en ce moment, il n'aimait plus Hélène, il la détestait pour tout ce qu'il

EMPIRE D'AUTRICHE

Société Impériale et Royale privilégiée
du Chemin de fer Autrichien Prince Rodolphe.

CAPITAL SOCIAL ENTIÈREMENT VERSÉ :
138,964,500 francs.

ÉMISSION
de 126,100 obligations de 500 fr.
GARANTIE DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN.

Intérêt annuel : 25 fr., nets de tout impôt, payables en 4^{or} par semestre, les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre, à Paris, Vienne, Londres, etc. Remboursement au pair, en 4^{or}, en 90 ans, par tirages annuels à partir du 1^{er} Octobre 1878.

PRIX D'ÉMISSION : 430 FRANCS

(Jouissance du 1^{er} octobre 1875)

PAYABLES COMME SUIT :

Fr. 50 en souscrivant.....	Fr. 50
50 à la répartition.....	50
100 du 1 ^{er} au 10 décembre 1875.....	100
100 du 5 au 10 janvier 1876.....	100
130 du 5 au 10 février 1876, (moins le coupon d'avril de 12 fr. 50).	117 50
Fr. 430 soit net à verser.....	117 50

Les souscripteurs pourront anticiper, sous escompte de 100 l'an, leurs versements; en se libérant entièrement à la répartition, ils n'auront à payer qu'une somme nette de 116 fr. par Obligation, jouissance 1^{er} avril 1876.

L'INTÉRÊT DE 25 FR. REPRÉSENTE ENVIRON 6 0/0.

Il sera délivré aux souscripteurs, lors du paiement du second terme, des titres provisoires qui seront, après libération, et à partir du 1^{er} avril 1876, échangés contre des obligations définitives.

Dès la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle de Paris. La cote de Vienne est acquise dès aujourd'hui.

GARANTIES

Ces obligations, émises pour la construction d'une nouvelle ligne de 184 kil., offrent les garanties suivantes :

1^o Garantie par l'État Autrichien, à partir de la mise en exploitation de la nouvelle ligne, d'un revenu net de 7,619 fl. argent, soit 19,000 francs environ par kilomètre;

2^o Inscription de 1^{re} hypothèque sur le nouveau réseau et de 2^e hypothèque sur l'ancien;

3^o La garantie affectée à l'ancien réseau de 5,765,000 fl. soit 14,300,000 francs environ.

Le service des anciennes obligations ne nécessitant environ que 2,300,000 fr., une somme de 2 millions environ vient donc garantir, par priorité, le service des nouvelles obligations auquel il est déjà pourvu par leur garantie spéciale.

Les coupons d'intérêt et les obligations sorties aux tirages, sont payables à Paris :

A la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, à Vienne, au siège de la C^{ie}, etc.

Les tirages annuels auront lieu à Vienne, au siège de la C^{ie}, devant un notaire. La C^{ie} se réserve le droit d'anticiper, à toute époque, le remboursement des obligations au pair de 500 fr.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mercredis 10 et Jendis 11 Novembre 1875

A PARIS : à la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier, et chez les correspondants de la Société en France et à l'étranger, et à VIENNE.

Si les demandes dépassent le nombre des titres émis, la répartition se fera proportionnellement.

Un intérêt de 6 0/0 sera dû sur les versements en retard, à partir du 4^{or} jour de l'échéance. Les souscripteurs en retard pourront être déchu 15 jours après avis au Journal officiel.

souffrait, mais il aurait donné sa vie pour la revoir, ne fût-ce qu'un instant, afin de se venger et de lui crier : « Ta conduite est odieuse, je te hais! »

Ce qu'il lui pardonnait le moins, c'était de lui avoir dit qu'elle ne l'aimait plus... Il la croyait, l'insensé!

Il allait, il allait toujours, répétant sans cesse : « Elle ne m'aime pas! elle ne m'a jamais aimé! »

Ses pas, sans qu'il en eût conscience, le conduisirent devant l'hôtel de la rue Moncey. Là, par instinct, il s'arrêta et le regarda. Tout était fermé, tout était sombre et triste.

Cependant, tout à coup, il crut apercevoir de la lumière à travers une persienne. Il s'élança... mais il reconnut aussitôt son erreur : c'était un réverbère voisin dont les feux se réfléchissaient sur la muraille.

Il resta longtemps en face de cette maison, espérant toujours qu'elle allait s'animer, qu'une croisée allait s'ouvrir, qu'une voiture s'arrêterait devant la porte et qu'Hélène repaîrante en descendrait.

Pendant ce temps, la nuit s'était faite, les feux des boutiques s'étaient éteints. Tout était désert et silencieux autour de Maurice.

Enfin, brisé de fatigue, épuisé, il revint machinalement chez lui.

Il était sorti à midi; il rentra à une heure du matin. Thérèse l'attendait. Elle lui remit, sans parler, une lettre arrivée dans la soirée.

Il tressaillit en reconnaissant l'écriture; c'étaient les quelques lignes qu'Hélène avait tracées à la hâte, au moment de partir.

« J'ai la force de te fuir, disait-elle, mais je n'ai pas le courage de te tromper plus longtemps... Je ne veux

— L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, l'Opinion s'est dévouée, tant que siégera la chambre, à donner tous les jours

6 pages au lieu de 4

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 46 fr. par trimestre.

Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de l'Opinion, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite : le **Siège de Paris**, un beau volume in-8^o.

La Revue pittoresque

JOURNAL DES JEUX DE SOCIÉTÉ.

Cette revue, consacrée à l'étude des curiosités de l'histoire, de la littérature, de la linguistique et des sciences, s'occupe aussi, d'une façon toute spéciale, des sujets suivants : jeux de société, jeux d'esprit, bouts-rimés, récréations poétiques, énigmes, charades, rébus, etc.; comédies de salon, charades en action, comédies enfantines, magie amusante, écritures secrètes, physiologie, mimique, art de découper et de modeler en papier, architecture de salon, jeux d'enfants, récréations mathématiques et physiques, en un mot, tous les amusements qui peuvent distraire ou instruire une société composée de personnes intelligentes.

La Revue pittoresque paraît tous les vingt jours en fortes livraisons de 32 colonnes, papier glacé, avec élégante couverture.

ABONNEMENTS :

Première édition..... 6 fr. par an.

Deuxième — 40 fr. par an.

La deuxième édition donne chaque mois une grande planche hors texte, richement coloriée, contenant un jeu nouveau.

Adresser les abonnements en mandats poste (ou timbres-poste avec 5 centimes en plus par franc, pour le change), à M. V. GALLET, éditeur, 27, rue Boulan, à Bordeaux.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 40 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARBERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-53

PARIS. — PALAIS-ROYAL.

Galerie Montpensier, 41,
Rue Montpensier, 26.

RESTAURANT TRAPPE

ANCIENNE MAISON DES PLUS RECOMMANDABLES

Déjeuners 1 fr. 75.

Dîners, 2 fr. 25 et 2 fr. 75.

pas que tu gardes toute ta vie un mauvais souvenir de moi... Je suis faible, je suis lâche, je suis femme, je veux être regrettée!... Je t'ai menti, Maurice, je t'ai menti, pour pouvoir partir. Mais lorsque tu recevras cette lettre, je serai loin de toi et mon mensonge deviendra inutile... Je le rétracte, entends-tu, je le rétracte!... Oui, je t'ai trompé lorsque je t'ai dit que je ne t'aimais plus, je t'aime encore, Maurice... je t'aime toujours! Je n'ai jamais cessé de t'aimer!... Je t'aimerai toute ma vie! je te quitte parce que je t'aime trop, parce que je souffre... parce que... Ah! tu sais bien pourquoi je pars... Adieu... Regrette-moi, je le veux, mais oublie-moi... je le veux encore... Ou plutôt, non, je ne sais pas ce que je veux. Je voudrais mourir, c'est ce qu'il y aurait de plus simple et peut-être... Pardon, pardon, pour le chagrin que je te fais, je crois devoir agir ainsi... Vois-tu, l'existence que nous menions n'était plus supportable... Ta femme... Adieu... adieu. Je t'envoie ma vie dans un dernier baiser. Je t'aime!... Quoiqu'il souffrit horriblement, depuis le départ d'Hélène, Maurice n'avait pas versé une larme. Il était trop inquiet, trop irrité, trop nerveux pour pleurer. Mais après avoir lu cette lettre, il éclata en sanglots.

Thérèse n'essaya pas de le consoler; elle ne l'interrogea pas sur la cause de sa douleur. Silencieuse, retirée dans un coin du salon, elle pleurait aussi. Seulement, à travers ses larmes, brillait de temps à autre un sourire, comme à travers les nuages étincelle un rayon de soleil, et on aurait pu l'entendre murmurer ces mots :

« Le passé leur appartient, mais l'avenir est à moi! »

ADOLPHE BELOT.

FIN.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-53

Musée des Familles, 29, rue St-Roch, Paris, et chez tous les libraires. — Paris, 6 fr. par an; départements, 7 fr. 50 (franco).

SOMMAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 1875 : *Beaux-Arts. Le salon de 1875*, par C. W. (1 grav.). — *Chroniques du Moyen-Age. La Croisade des Dames génoises*, par Raoul de Navery (2 gr.). — *Voyages. Les Bohémiens dans l'Inde*, par R. du Coudray (4 grav.). — *Souvenirs du Mexique. Cameron*, par A. Ballue (2 grav.). — *Croquis militaires. Lettres d'un Volontaire d'un an*, par un volontaire d'un an (3 grav.). — *Les Erreurs historiques. Le Cid*, par A. Genevay (1 grav.). — *Chronique Histoire du mois*, par A. de Villeneuve (1 grav.). — *Mercure de France. Théâtres. Avis aux abonnés.*

ANNONCES.

(1) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 50.

VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière,

En l'étude et par le ministère de M^e BUISSON, notaire à Milly, Commis à cet effet,

De la toute Propriété

DE DEUX

PIÈCES DE TERRE

Et de la Nue-Propriété

DE HUIT

PIÈCES DE TERRE

Sises terroir de Milly,

EN 10 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 5 Décembre** mil huit cent soixante-quinze, **Heure de midi.**

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt octobre mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

Il sera,

Aux requêtes, poursuite et diligence, de :

1^o M. Barthélemy ESCOUBÈS, agent d'assurances, demeurant à Fontainebleau, rue des Sablons (Seine-et-Marne);

Ayant pour avoué M^e Breuil;

2^o M. PÉGUET, négociant, demeurant à Paris, rue Rambuteau, numéro 106;

Ayant pour avoué M^e Chenu;

En présence ou eux dûment appelés, de :

M. Louis Idore-Désiré Houry, garçon boucher, et madame Adèle-Marie Guay, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Milly;

Ayant pour avoué M^e Bouvard;

Procédé, au jour, lieu et heure, sus-indiqués, à la vente par suite de conversion, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Treize ares soixante-treize centiares de terre, sis à la Plaine-de-Montceau, terroir de Milly; tenant d'un long couchant à Cordier du Cygne, d'autre long à Jean-Henri Guay, d'un bout au Chemin-Perdu, et d'autre bout au chemin de la Sablonnelle.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Deuxième lot.

Cinq ares soixante-dix centiares de terre, situés à Brémont, même terroir; tenant d'un long Alexandre Bruneau, d'autre long à Lelue et Demarquets, d'un bout aux héritiers de la femme Crenier, et d'autre bout la voirie de Brémont.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Troisième lot.

La Nue-Propriété pour y réunir l'usufruit au décès du sieur Jean-Baptiste Guay, propriétaire et cultivateur, demeurant à Milly, actuellement âgé de soixante-dix ans, étant né à Milly le vingt-trois février mil huit cent cinq, de dix ares cinquante-cinq centiares de courtill, sis lieu dit Saint-Blaise, terroir de Milly; tenant d'un long nord à Gillet-Allant, d'autre long à Baffoy et autres, d'un bout à Victor Charron, et d'autre bout à la voirie.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Quatrième lot.

La Nue-Propriété pour y réunir l'usufruit au décès dudit sieur Guay, de vingt-six ares cinquante-cinq centiares de terre, sis lieu dit la Montalette ou au Clos-d'Eau, même terroir; tenant d'un long allant d'un chemin à l'autre à Perrot père, d'autre long à Guay père, d'un bout au chemin du Moulin-Neuf ou de la Montalette, et d'autre bout le chemin dit du Clos-d'Eau ou des Vaches.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquième lot.

La Nue-Propriété pour y réunir l'usufruit au décès de M. Guay, sus-nommé, de vingt-cinq ares de terre, sis au Clos de l'Hôtel de Milly; tenant d'un long couchant à long à Jean-Henri Guay, d'un bout à Perrot père, et d'autre bout à Benjamin Normand.

Sur la mise à prix de

Sixième lot.
La Nue-Propriété pour y réunir l'usufruit au décès dudit sieur Guay, de treize ares soixante-douze centiares de terre, sis à Saint-Blaise, même terroir; tenant d'un long du couchant à la dame Château-Guay, d'autre long levant à Jean-Henri Guay, d'un bout à la route de Nemours, et d'autre bout le chemin de l'Ermitage.

Sur la mise à prix de 450 fr.
Septième lot.

La Nue-Propriété pour y réunir l'usufruit au décès de M. Guay, sus-nommé, de cinquante ares vingt-quatre centiares de terre, sis à la Locande, même terroir; tenant d'un long à Sévère-Meneux, d'autre long à plusieurs, d'un bout la route de Maisse, et d'autre bout le chemin de la Locande.

Sur la mise à prix de 425 fr.
Huitième lot.

La Nue-Propriété pour y réunir l'usufruit au décès dudit sieur Guay, de dix ares cinquante-cinq centiares de terre, sis au champier de la Croix-de-Saint-Antoine, même terroir; tenant d'un long à madame Grossetete, d'autre long aux héritiers Remy, d'un bout à la veuve Château, et d'autre bout au chemin de Nemours.

Sur la mise à prix de 80 fr.
Neuvième lot.

La Nue-Propriété pour y réunir l'usufruit au décès dudit sieur Guay, de trente-quatre ares quatre-vingt-deux centiares de terre, sis près le chemin du Moulin Neuf ou derrière Saint-Pierre, même terroir; tenant d'un long aux héritiers Codet, d'autre long à Tous-saint Guay, d'un bout à la route de Maisse, et d'autre bout le chemin du Moulin-Neuf.

Sur la mise à prix de 40 fr.
Dixième lot.

Et la Nue-Propriété pour y réunir l'usufruit au décès dudit sieur Guay, de vingt-deux ares cinquante-un centiares de bois, sis à la Côte-aux-Fourniers, même terroir; tenant d'un long à Jean-Henri Guay, d'autre long à la veuve Château, d'un bout aux héritiers Lecercler, et d'autre bout aux héritiers Charlot.

Sur la mise à prix de 40 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de M^e BOUVARD, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A Milly,

En l'étude de M^e BUISSON, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Et en l'étude de M. PIERRE, huissier.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le trois novembre mil huit cent soixante-quinze.

Signé, L. BREUIL.

En suite est écri : Enregistré à Etampes, le six novembre mil huit cent soixante-quinze, folio 182 recto, case 4. Reçu un fr. quatre-vingt-huit centimes doubles décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

Etude de M^e DEGOMMIER, notaire à Lardy.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte reçu par M^e Degommier, notaire à Lardy, le quatre novembre mil huit cent soixante-quinze,

M. Adrien BOUSSAINGAULT a vendu à M. Cyrille-Apollinaire LOISEAU, le Fonds de Marchand-Boucher qu'il exploitait à Boissy-le-Cutté.

Domicile a été élu en l'étude de M^e Degommier.

Etude de M^e DE BIEVILLE, succ. de M^e DROMERY, Avoué à Paris, rue Laflitte, n^o 52.

VENTE

AU PALAIS DE JUSTICE, A PARIS,
Le 25 Novembre 1875, à 2 heures,

CHATEAU DE BONNEVAUX

ET SES DÉPENDANCES,

Commune de Maisse, près Etampes
(Seine-et-Oise)

Ferme du Boulet, Bois, Terres labourables, Prés, Vignes, Eaux-vives, rivière de l'Essonne, Chasse giboyeuse.

Contenance : 255 hectares 89 ares.

Mise à prix 338,100 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e DE BIEVILLE, VANDEWALLE, LE-FOULLON et BERTOT, avoués à Paris;

A M^e SCHELCHER, notaire à Paris;

A MAULIN LAURENS, avoué à Etampes;

Et aux lieux ci-dessus désignés.

Forme aux exemplaires distribués
nés par l'imprimeur soussigné.

Etampes, le 6 Novembre 1875.

AVIS.

M. THILLIÈRE, de Tannere (Yonne), informe le public que son étalon demi-sang, poil bai, appelé *Honorable*, a eu le premier prix du canton de Saint-Sauveur (Yonne), au Concours du 5 septembre 1875, et que son autre étalon demi-sang, robe noire, appelé *Fou-Follet*, a eu le deuxième prix au même Concours.

Etude de M^e JACOB, notaire à Angerville.

A LOUER

Pour entrer en jouissance par la levée des guérets de Pâques 1877,

FERME EN BEAUCE

APPELÉE

LE TAMBONNEAU

Sise à Monnerville, station du chemin de fer d'Orléans,

COMPRENANT

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, et la quantité de 111 hectares 19 ares 10 centiares de terres labourables,

Terroirs de Monnerville, Chalou et Guillerval.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :
Audit M^e JACOB, notaire à Angerville. 4-2

Etude de M^e RAVAUT, notaire à Méréville.
(Seine-et-Oise).

DOMAINE DE MÉRÉVILLE.

A VENDRE

Par Adjudication et par Lots,

EN LA MAIRIE DE MÉRÉVILLE,

Le Dimanche 21 Novembre 1875, à midi précis,

Par le ministère de M^e RAVAUT, notaire à Méréville,

338 PIEDS

DE

HAUTS BOIS SÉCULAIRES

ESSENCES DE

Platane, Vernis du Japon, Tremble, Frêne, Acacia, Noyer, Marronnier, Mérisier, Peuplier, Carolin, Charme, Erable, Sycomore, Orme, Hêtre, etc., etc.

S'adresser, pour visiter, au Gardé ou au Régisseur.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite du décès de M. CAUDEL,

A ÉTAMPES, RUE PAVÉE, N^o 10,

Le Mercredi 10 Novembre 1875, à midi,

Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Couchettes, Literie, Armoire, Commodes, Secrétaires, Consoles, Tables de nuit, Guéridons, Buffet, Fauteuils, Chaises, Pendules, Glaces, Gravures, Montres en or et en argent, Effets, Linge, Batterie de cuisine, Vaisselle, Vin, Bouteilles vides, et autres objets.

Cabriolet et Harnais.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des prix.

Cabinet de M. LEGENDRE, greffier de la Justice de Paix de La Ferté-Alais.

VENTE MOBILIÈRE

A AUVERS-SAINT-GEORGES,

En la demeure des époux GRENAULT (Dominique),

Le Dimanche 7 Novembre 1875, heure de midi,

Par le ministère de M. LEGENDRE,
Greffier de la Justice de paix du canton de La Ferté-Alais.

LES PRINCIPAUX OBJETS A VENDRE CONSISTENT EN :

Commodes, Armoires, Couchettes, Buffets, Tables de salle à manger, Tables de nuit, Fauteuils, Chaises, Poêles en faïence.

Pendule à colonnes, Baromètre, Lampes, Garniture de cheminée, deux grandes Glaces, Tableaux et Gravures.

Un Fusil de chasse système Lefauchaux, Carnier et Cartouchières.

Batterie de cuisine en cuivre, fonte et fer, Couverts en ruolz.

Vaisselle, Poterie et ustensiles de salle à manger et de cuisine, Garnitures de foyers.

Lits de plume, Matelas, Sommier élastiques, Traversins, Oreillers, Edredons, Couvertures de laine et de coton.

Draps, Nappes, Serviettes, Essuie-mains et Torchons, Vêtements d'homme et de femme.

Au comptant.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,
apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 6 Novembre 1875.

APPARTEMENT A LOUER

**A Sous-Louer de suite
UN APPARTEMENT**

(devenu vacant par le décès de M. SICARD)

Sis au deuxième étage de la Maison occupée par
M. BRÉGÉ, épicière, rue Ile-Maubelle, n^o 5.

S'adresser à M^e DARDANNE, notaire à Etampes.
2-2

BEAUX PIANOS NEUFS

A VENDRE

Chez M. DONZEL, professeur de musique à Etampes.
Facteur M. JACOB. 2-1

ON DÉSIRE ACHETER UNE Étude de Notaire
dans la petite ou la grande banlieue de Paris. — S'adresser à M. FICQUENET, boulevard Poissonnière, 42, à Paris. 2-2

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 136 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Moine, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. PRIX des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Bran fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 120 fr.

BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8^o. 42 fr.

L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 180 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 100 fr.

MUSSAT (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FERMIN DIDOT FRÈRES, FILS et C^e.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.
PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION.
Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.
PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION.
Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.
PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION.
Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.
PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 4 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour trois mois, seulement à dater du 1^{er} de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, rue Jacob, 56, à Paris, désirent soumettre son journal à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
30 Octobre 1875.	fr. c.	5 Novembre 1875.	fr. c.	30 Octobre 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.	49 71	Blé froment	49 34	Blé élite	20 20
Froment, 2 ^e q.	48 52	Blé-boulangier	45 67	Blé marchand	49 00
Méteil, 1 ^{er} q.	45 65	Méteil	45 67	Blé champart	47 75
Méteil, 2 ^e q.	44 36	Seigle	42 00	Méteil moyen	46 50
Seigle	42 34	Orge	41 67	Méteil	45 00
Escourgeon	41 76	Orgue	40 34	Seigle	44 50
Orge	41 86	Avoine	9 00	Orge	41 50
Avoine	9 86			Avoine	9 00

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 30 Octobre au 5 Novembre 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 30	Lundi 1 ^{er}	Mardi 2	Mercredi 3	Jeudi 4	Vendredi 5
Rente 5 0/0	104 95	00 00	103 50	103 50	103 75	103 65
— 4 1/2 0/0	95 45	00 00	95 00	94 50	95 40	95 40
— 3 0/0	65 55	00 00	65 60	65 65	65 80	65 65

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.